

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2020 à 18 h 00, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu à l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

### Présences :

Frédéric Broué	Jean Léo Legault
Denis Chalifoux	Grant MacKenzie
Charette Daniel	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé

### 1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 et 501-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18 h 00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2020-05-02

### 2. Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 2020-AG-051 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2020 (2020-AG-051-2)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 et 501-2020 établissant l'état d'urgence sanitaire et l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lequel permet au conseil municipal de siéger à huis clos et par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site internet de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci ;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public avant la séance sur le site internet de la Ville ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement numéro 2020-AG-051-2 modifiant le règlement numéro 2020-AG-051 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2020*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-05-03

**3. Adoption du règlement déterminant les modalités de publication des avis publics (2020-AG-052)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 et 501-2020 établissant l'état d'urgence sanitaire et l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lequel permet au conseil municipal de siéger à huis clos et par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public sur le site internet de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public avant la séance sur le site internet de la Ville ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement numéro 2020-AG-052 déterminant les modalités de publication des avis publics*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

Initiales	
Maire	Greffier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est  
18 h 03.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier